



# Baromètre socio-économique

Bruxelles face à la crise sanitaire

---

Alessandro Grumelli ■ Mai 2022

# PARTIE 1 : LES TRAVAILLEURS ET LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre de la crise sanitaire, nous constatons que l'ensemble des **travailleurs et travailleuses ont été affectés par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire, mais selon des modalités souvent très différentes**. La première partie de ce Baromètre explore ce phénomène et tente d'en tirer le bilan.

Une **première catégorie de travailleurs**, et surtout de travailleuses, regroupe celles et ceux qui ont **assuré la poursuite du fonctionnement de la société au cours des différents confinements**, au prix de risques sanitaires importants. Ces « essentiels », comme on les a alors nommés, relevaient de **professions majoritairement féminisées : personnel de santé, des maisons de repos, mais aussi du commerce alimentaire**. Avant la crise, ces professions étaient déjà confrontées à de mauvaises conditions de travail et de rémunération et à un travail à temps partiel endémique. La reconnaissance dont ont bénéficié ces « invisibles » au plus fort de la crise sanitaire n'a toutefois pas débouché sur la revalorisation à laquelle ils auraient légitimement pu prétendre.

Une **deuxième catégorie** de travailleurs regroupe les travailleurs mis en **chômage temporaire**. Ils ont été davantage préservés du risque sanitaire mais ont subi – et subissent encore – des **pertes de revenu substantielles**, alors qu'ils sont en général moins qualifiés, moins bien rémunérés et donc déjà exposés à un risque accru de précarité. En raison de la structure économique bruxelloise privilégiant des secteurs très touchés par les mesures de fermeture, les chômeurs temporaires ont été **plus nombreux parmi les Bruxellois** que parmi les résidents des autres Régions du pays.

Une **troisième catégorie de travailleurs** regroupe ceux qui ont **perdu leur emploi**. Si le recul de l'emploi apparaît globalement assez limité, les travailleurs occupés dans des formes d'emplois précaires ont été plus nombreux à perdre leur emploi. La crise sanitaire agit ici comme un révélateur de la portée réelle de la précarité de l'emploi : les travailleurs précaires subissent un risque de perte d'emploi considérablement accru en cas de difficulté économique.

Une **quatrième catégorie** de travailleurs violemment touchés par les conséquences de la crise sanitaire regroupe **ceux d'entre eux privés d'un niveau de protection sociale suffisant et notamment d'accès au chômage temporaire** : travailleurs intérimaires et temporaires dont le contrat n'a pas été reconduit suite aux divers confinements, étudiants jobistes, flexi-jobs et travailleurs de l'économie informelle parmi lesquels on retrouve les sans-papiers ou travailleurs et travailleuses du sexe. A l'exception de ceux qui réunissaient les conditions

strictes d'accès au revenu d'intégration, ils ont souvent vu leur niveau de rémunération réduit à néant du jour au lendemain. Ce sont eux en particulier qui sont venus grossir les rangs des demandeurs d'aide alimentaire. Or, cette catégorie de travailleurs et travailleuses est plus nombreuse à Bruxelles que dans les autres Régions.

**Les pertes de revenu partielles ou totales** subies par ces quatre catégories de travailleurs ont incontestablement contribué à **accroître le risque de pauvreté préexistant**, déjà plus prononcé en Région bruxelloise que dans le reste du pays. Malgré cette réalité, **plusieurs organismes économiques dont la Banque nationale de Belgique ont prétendu que le pouvoir d'achat des ménages aurait été intégralement garanti durant la crise du COVID. Ce discours doit être fermement démenti**, non seulement parce qu'il repose sur une analyse erronée, mais plus encore parce qu'il risque de guider les politiques publiques et les budgets des pouvoirs publics dans la période d'après-crise.

Une **cinquième et dernière catégorie de travailleurs a également subi les conséquences de la crise sanitaire à travers un télétravail subi**. Si les télétravailleurs ont vu leur niveau de rémunération sauvegardé, ils ont potentiellement été confrontés à des conditions de travail dégradées (indisponibilité de matériel adéquat, garde des enfants durant la fermeture des crèches et des écoles, ...). Par ailleurs, on observe également un déplacement de la prise en charge de frais incombant en principe à l'employeur comme l'énergie dont le prix est en forte augmentation. En dépit de la fin du télétravail obligatoire, ce phénomène va probablement s'inscrire durablement dans les habitudes de travail, avec une amplitude forte. Il concerne par ailleurs plus de travailleurs à Bruxelles que dans les autres Régions.

**Ces trajectoires différentes face à la crise sanitaire contribuent à creuser des inégalités entre catégories de travailleurs.** D'un côté, les travailleurs et travailleuses les plus exposés à une perte de revenus totale ou partielle sont également les plus vulnérables : sous statuts précaires, moins qualifiés, moins bien rémunérés et plus exposés au travail à temps partiel, ils sont moins à même de se constituer une épargne pour faire face à des difficultés. De l'autre, les travailleurs hautement qualifiés ont bénéficié d'un recours plus aisé et plus fréquent au télétravail. Mieux rémunérés, ils sont plus susceptibles de disposer d'une épargne suffisante. Paradoxalement, ils ont aussi davantage profité des principales mesures mises en œuvre pour limiter les charges fixes des ménages, comme la suspension des mensualités hypothécaires ou des prêts à tempérament.

# AU CŒUR DE LA CRISE : LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES « ESSENTIELLES »

Au début de la crise sanitaire, la société a rendu un hommage unanime aux travailleurs mais surtout aux travailleuses que l'on qualifia « d'essentielles » : soignants des hôpitaux applaudis chaque soir, aides-soignants des maisons de repos où les décès furent si nombreux, mais aussi caissières et réassortisseurs de nos supermarchés ou encore aides ménagères si précieuses à l'heure de la combinaison du télétravail et de la garde d'enfants.

Ces travailleurs et travailleuses essentielles ont alors supporté

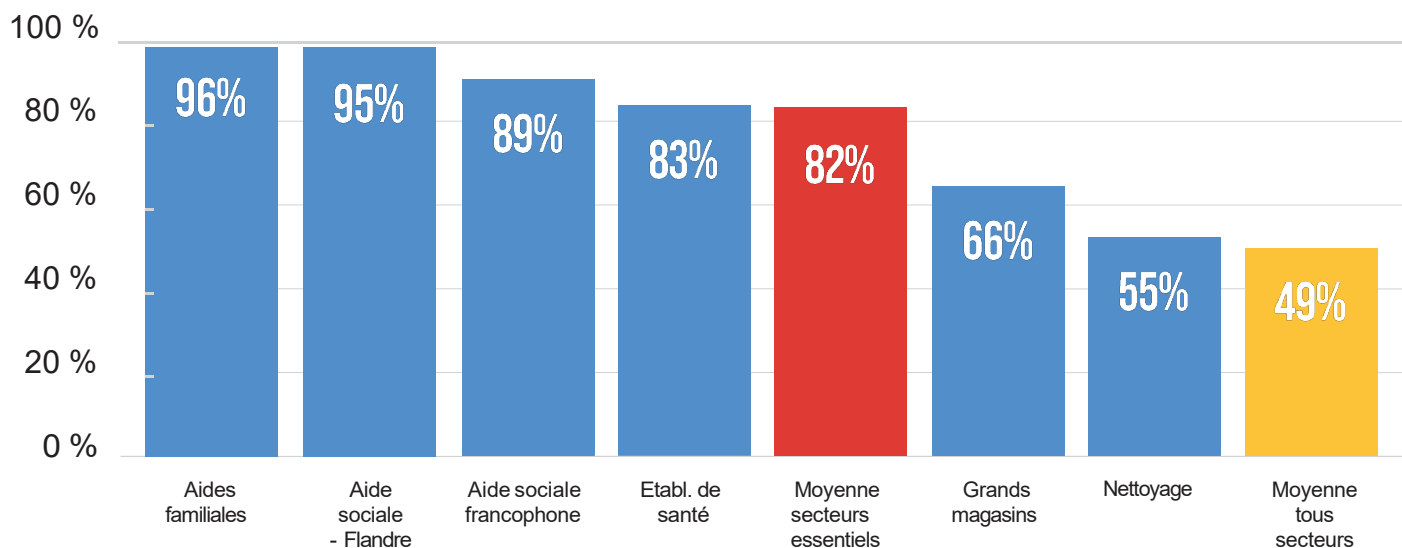
une surcharge de travail et psychosociale ainsi qu'un risque accru de contracter le covid.

L'hommage rendu était d'autant plus justifié que ces professions sont fréquemment « invisibles », peu reconnues et mal rémunérées en dépit d'un travail pénible. Elles sont également mises sous pression par des politiques dogmatiques de réduction des coûts qui les ont fragilisées et mis en grande difficulté pour faire face à la crise sanitaire.

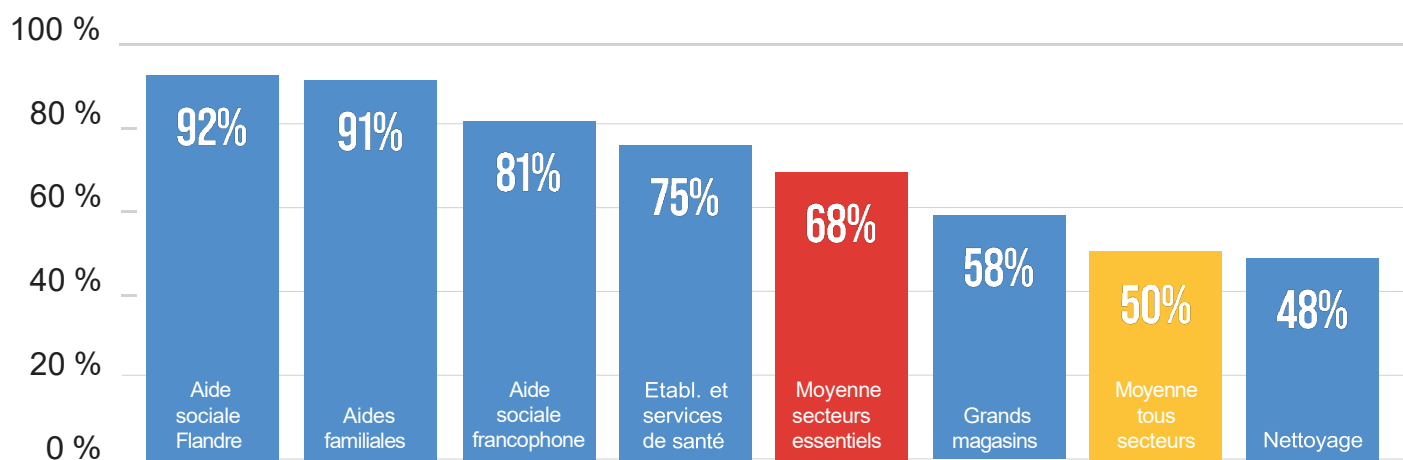
## DES TRAVAILLEURS DES SECTEURS ESSENTIELS ... MAJORITAIREMENT DES TRAVAILLEUSES

Ces professions ont en effet la particularité d'être majoritairement féminines. Dans les secteurs « essentiels », les femmes représentent 82% du personnel en Belgique, 68% à Bruxelles. Les professions que la crise sanitaire a révélées comme essentielles sont donc, dans une proportion écrasante, constituées de femmes.

Proportion de travailleuses selon le secteur - Belgique - 2019



## Proportion de travailleuses selon le secteur - Bruxelles - 2019



Cette féminisation est le fruit de la croissance du travail féminin au cours de la tertiarisation du monde du travail, mais aussi d'une forme de domination symbolique de la femme sur fond de stéréotypes sexistes : soigner, aider, accompagner, assister, servir, éduquer, sont considérés comme des tâches « innées » des femmes.

Dans certains secteurs comme les soins de santé ou les aides familiales, **ces femmes sont fréquemment d'origine étrangère**<sup>1</sup>.

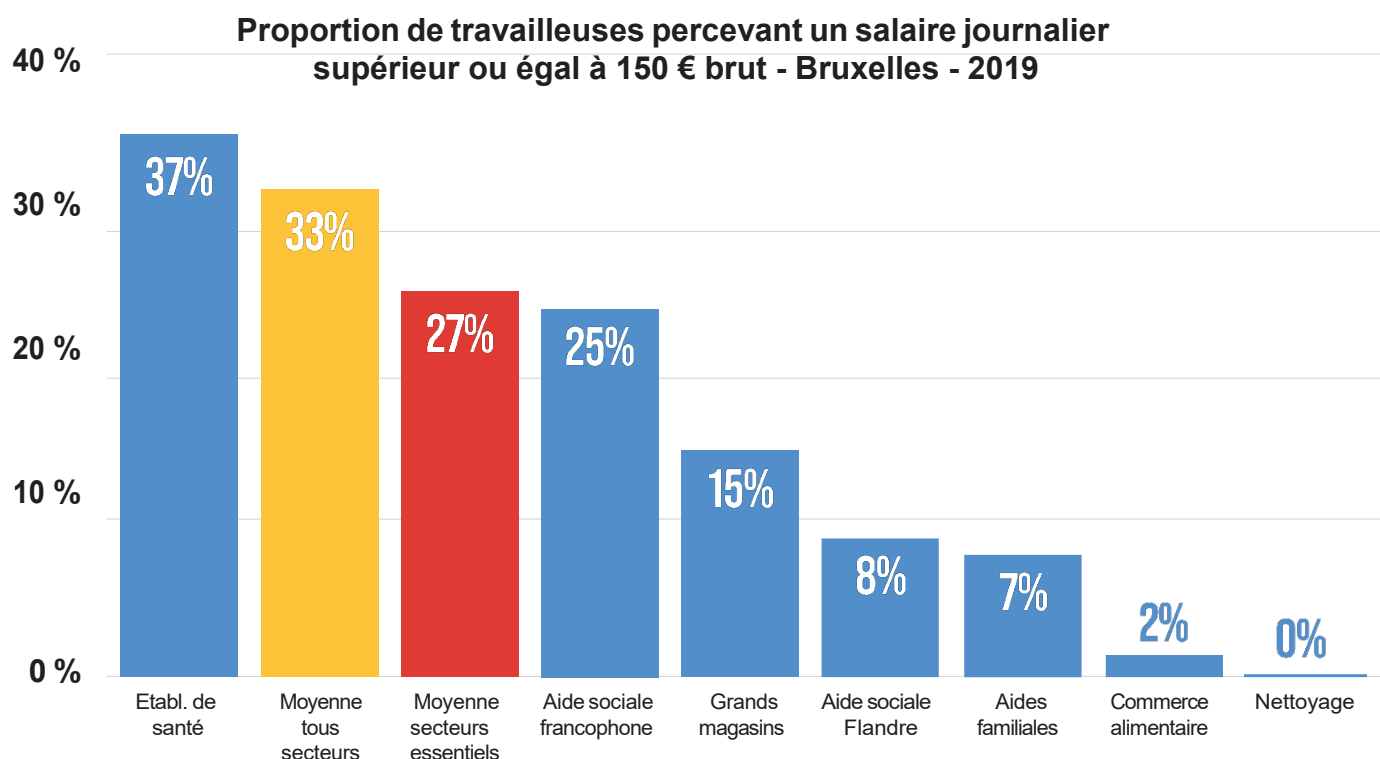
Dans les secteurs « essentiels » (soins de santé, aides familiales, distribution alimentaire et nettoyage), la proportion de femmes d'origine belge et européenne est inférieure à la moyenne, et la

proportion de femmes originaire du Maghreb et de Turquie est plus importante qu'en moyenne.

1. Voir ci-dessous, Focus titres-services et Impact de la nationalité et de l'origine étrangère.

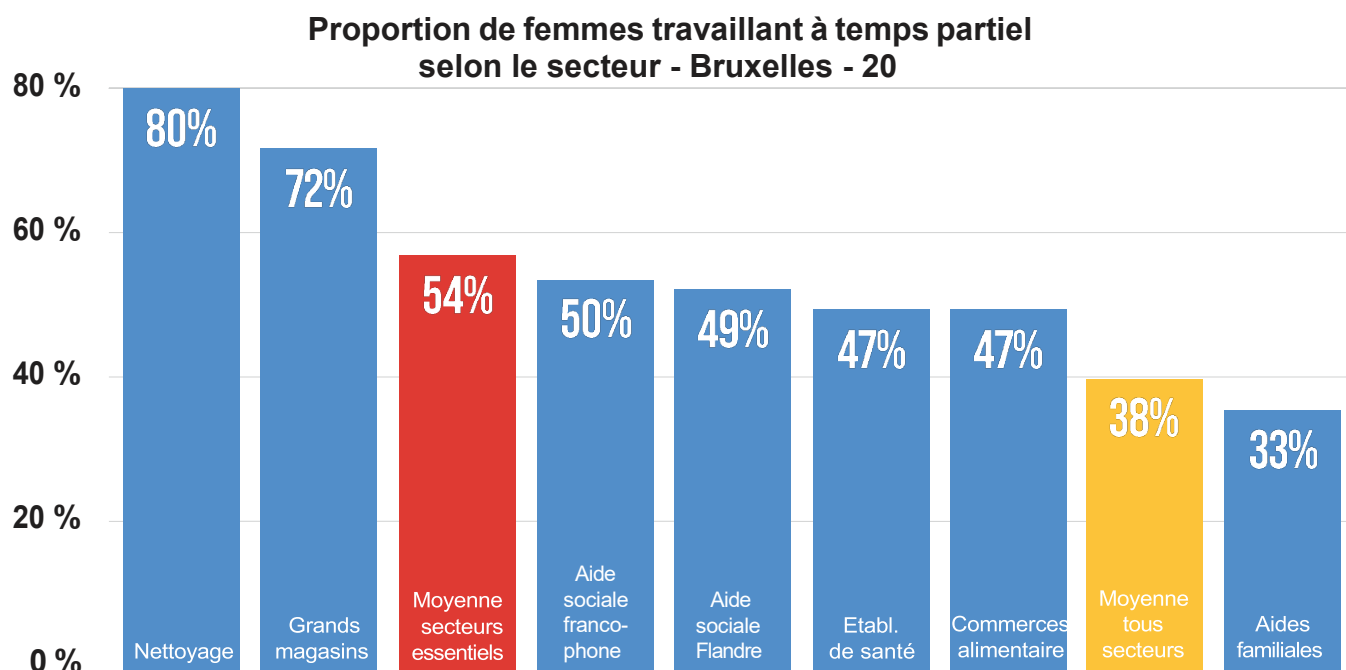
## DESCONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES ET DES BAS SALAIRES

Particulièrement féminisées, ces professions ne font malheureusement pas exception à la règle : pour la plupart des branches concernées, les **salaires journaliers moyens** y sont **inférieurs à la moyenne**.



En moyenne, tous secteurs confondus, un tiers des femmes perçoivent un salaire journalier supérieur à 150 € par jour (contre 39 % des hommes). Mais cette proportion est inférieure, parfois de beaucoup, dans la plupart des secteurs essentiels. Dans le commerce alimentaire et le nettoyage, le salaire journalier est inférieur à 100 € pour respectivement 62 et 78 % des femmes.

**Dans les secteurs essentiels, 54% des emplois occupés par les femmes le sont à temps partiel, contre 38 % en moyenne. Dans le nettoyage et les grands magasins, cette proportion monte à respectivement 80% et 72%.**



2. Dans les données de l'ONSS, les salaires journaliers sont classés par catégories de 10 € à partir de 60 €. La classe la plus élevée est celle des salaires égaux ou supérieurs à 150 € par jour.

Ces rémunérations souvent faibles contrastent avec une **haute pénibilité dans la quasi-totalité des professions concernées**. Dans les soins de santé : travail de nuit, port de charges (déplacement des patients ou résidents), rythmes de travail et stress accrus ou charge mentale importante. Pour le secteur du commerce alimentaire : port de charges et postures difficiles. Efforts physiques, postures difficiles, déplacements constants et exposition à des substances chimiques nocives dans le secteur des titres-services.

**La crise sanitaire a accru cette pénibilité du travail.** Le secteur hospitalier a dû faire face à une pression sans précédent, parfois sans disposer des protections nécessaires

## LES FEMMES, VICTIMES DU SOUS-FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

**Les femmes supportent de façon disproportionnée la prise en charge des enfants et proches dépendants ou âgés ainsi que les tâches ménagères.** Lorsque les mesures d'austérité réduisent les moyens octroyés aux services d'accueil de l'enfance, c'est sur les femmes que se reporte directement l'insuffisance des infrastructures. Selon l'IBSA, en 2019, seul un enfant bruxellois sur quatre a accès à une place d'accueil en milieu subsidié, et ce taux de couverture est encore inférieur dans les communes les moins favorisées de la Région.

La double (voire triple<sup>3</sup>) charge de travail des femmes a un **impact important sur leur intégration sur le marché du travail**, encore plus pour les parents isolés, les femmes peu scolarisées et d'origine étrangère. Afin de faire face à ces tâches spécifiques, de nombreuses femmes occupent en effet un travail à temps partiel, temporaire ou occasionnel, ou prennent des interruptions de carrière, d'où un écart salarial entre hommes et femmes de 23,1 %<sup>4</sup> impliquant de pensions de retraite moins élevées.

face au virus. Les maisons de repos ont dû gérer des situations dramatiques sans véritable protection pour le personnel et les résidents tandis que les supermarchés étaient pris d'assaut avec un personnel tout aussi démuni.

Cette prise de conscience de la discordance entre l'importance de ces travailleuses et la précarité de leur conditions de travail et de revenu avait suscité **l'espoir d'une revalorisation de leur statut**. Espoir depuis lors déçu. Le combat pour une meilleure reconnaissance de ces professions et du rôle capital que les femmes jouent dans le monde du travail et la société, ainsi que pour l'égalité salariale, reste donc d'actualité.

En entraînant la **fermeture des écoles et crèches, la crise sanitaire a aggravé cette discrimination généralisée au détriment des femmes**.

Plusieurs études ont démontré le **report des charges d'éducation principalement sur les femmes** lors des périodes de fermeture des écoles. Les hommes en télétravail se sont fréquemment aménagé un espace de travail isolé, tandis que les femmes ont dû gérer leur propre télétravail et la charge d'éducation démultipliée au sein d'espaces domestiques collectifs (salle de séjour, cuisine)<sup>5</sup>.

Selon les données du Conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes :

- **4.100 Bruxelloises ont quitté le marché de l'emploi** avec le premier confinement alors que 5.345 nouveaux Bruxellois y sont rentrés.
- Les mamans constituent les 70 % des parents qui ont eu recours au 'congé parental Corona'<sup>6</sup>.

3. La triple journée de travail renvoie au fait que beaucoup de travailleuses, en plus d'être les premières (les seules) à s'occuper des tâches non rémunérées, s'impliquent aussi dans les luttes sociales et féministes pour se battre pour de meilleures conditions de travail et de vie.

4. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2021, p. 7.

5. V. notamment Anne LAMBERT, L'explosion des inégalités. Classes, genre et générations face à la crise sanitaire, Editions de l'Aube, 2021, et l'entretien donné au mediatv.fr

6. Voir H. SEMAH, L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles, Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2021.

## FOCUS : LES TRAVAILLEUSES DU SECTEUR DES TITRES-SERVICES

Le secteur des titres-services est emblématique de ces activités essentielles principalement exercées par des femmes, dans des conditions difficiles et moyennant une faible rémunération.

Ce secteur est en outre un de ceux dont les **leviers sont entièrement régionalisés**. Nous appelons donc les autorités bruxelloises à prendre les mesures nécessaires à la revalorisation du statut de ces travailleuses.

Le secteur des titres-services occupe en Région bruxelloise près de 27.000 travailleuses, soit **près de 5 % de la population active**<sup>7</sup>. Il s'agit donc d'un secteur professionnel majeur. **Plus de 75 % de ces travailleuses habitent la Région bruxelloise**. Une revalorisation de leur statut constituerait donc un élément de renforcement du pouvoir d'achat des familles bruxelloises.

Ce secteur est constitué à **95 % des femmes**. Elles sont à 72 % de nationalité étrangère et **quasi-toutes d'origine étrangère**.

Le secteur témoigne des profondes **fractures spatiales** qui traversent la Région bruxelloise : les utilisateurs des titres-services sont en effet concentrés dans les communes les plus nanties de la Région alors que les travailleuses habitent des quartiers moins favorisés.

**Plus de 80 % de ces travailleuses exercent leur emploi à temps partiel**. Leur temps de travail hebdomadaire moyen, inférieur à 30 heures en 2019, a chuté à 18,6 heures en 2020.

Le salaire mensuel moyen de ces travailleuses ne dépasse pas 975 € net. Impossible dès lors de boucler un budget qui permette une vie décente en particulier pour une personne isolée ou une famille monoparentale.

Pourtant, **le travail qu'elles effectuent est particulièrement pénible** et affecte leur santé. 11,6 % des travailleuses déclarent effectuer des tâches non autorisées ; 19,4 % utilisent au quotidien des substances néfastes pour la santé ; entre 30 % et 40 % des aides ménagères doivent travailler avec du matériel non ergonomique ; près de la moitié d'entre elles doivent adopter des positions dangereuses et se sentent régulièrement épuisées par leur travail ; 25 % des aides ménagères ont été absentes en 2020 pour incapacité physique, une proportion qui atteint 40 % chez celles d'entre elles qui atteignent dix ans d'ancienneté ; 51 % d'entre elles souffrent souvent voire quotidiennement de douleurs au dos.

Le Gouvernement bruxellois ne peut rester passif face à une telle situation, et se doit de prendre toutes les mesures pour garantir à l'ensemble des travailleuses du secteur des titres-services des conditions de travail décentes.

# LES TRAVAILLEURS MIS EN CHÔMAGE TEMPORAIRE<sup>8</sup>

Une deuxième catégorie de travailleurs directement affectés par la crise sanitaire regroupe **celles et ceux d'entre eux dont l'entreprise a fermé** suite aux mesures destinées à endiguer la propagation du virus et qui ont pu bénéficier d'une **indemnisation via le régime du chômage temporaire**. Contrairement au discours tenu par certaines institutions économiques, les chômeurs temporaires ont bel et bien subi une perte de revenu mais substantielle.

## SAUVEGARDE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE L'EMPLOI, UN DISCOURS DOMINANT À DÉCONSTRUIRE !

Selon la Banque nationale de Belgique, à défaut de pouvoir consommer comme d'ordinaire au cours des périodes de confinement, **les ménages auraient accumulé des montants considérables sur leur compte en banque**. De cette « épargne » en croissance, la Banque nationale déduisait l'inutilité d'aides publiques en faveur des ménages<sup>9</sup>.

En réalité, cette épargne est très inégalement répartie entre les différentes catégories de revenu. Et si une épargne s'est accumulée au cours du confinement, c'est uniquement pour **les catégories de revenu les plus élevées**.

De son côté, le Bureau Fédéral du Plan a prétendu que **les allocations de chômage temporaire avaient permis de préserver les revenus des travailleurs à quasi 100%** alors que nous avons chiffré à 24% la perte moyenne de revenu net des travailleurs en chômage temporaire<sup>10</sup>.

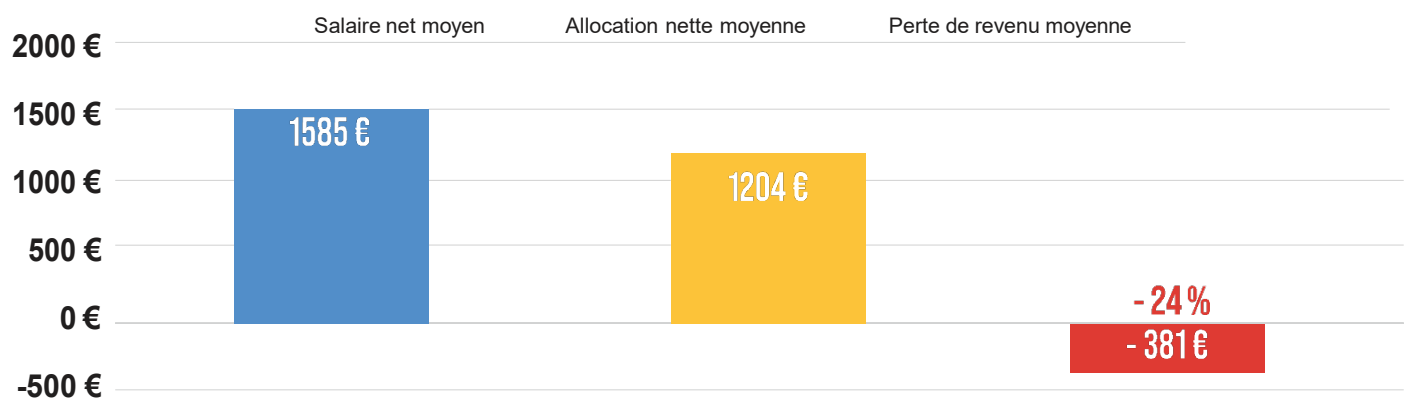
## PERTE DE REVENUS DES TRAVAILLEURS MIS EN CHÔMAGE TEMPORAIRE

**Les travailleurs mis en chômage temporaire au cours des différents confinements ont bel et bien subi une perte de revenu substantielle.**

Nous avons comparé les montants versés à titre

d'allocations de chômage temporaire durant les premiers mois de la crise avec les salaires antérieurs<sup>11</sup>. **La perte moyenne de revenu d'un travailleur en chômage temporaire à temps plein en avril, mai et juin 2020 s'élève à 381 € par mois, soit 24 % du salaire net moyen antérieur.**

### Perte de revenu moyenne des travailleurs en chômage temporaire total (avril – mai – juin 2020)



**La proportion de revenu perdue varie fortement en fonction du temps de travail presté : 22 % pour un travail exercé à temps plein contre 29 % pour un travail exercé à temps partiel.**

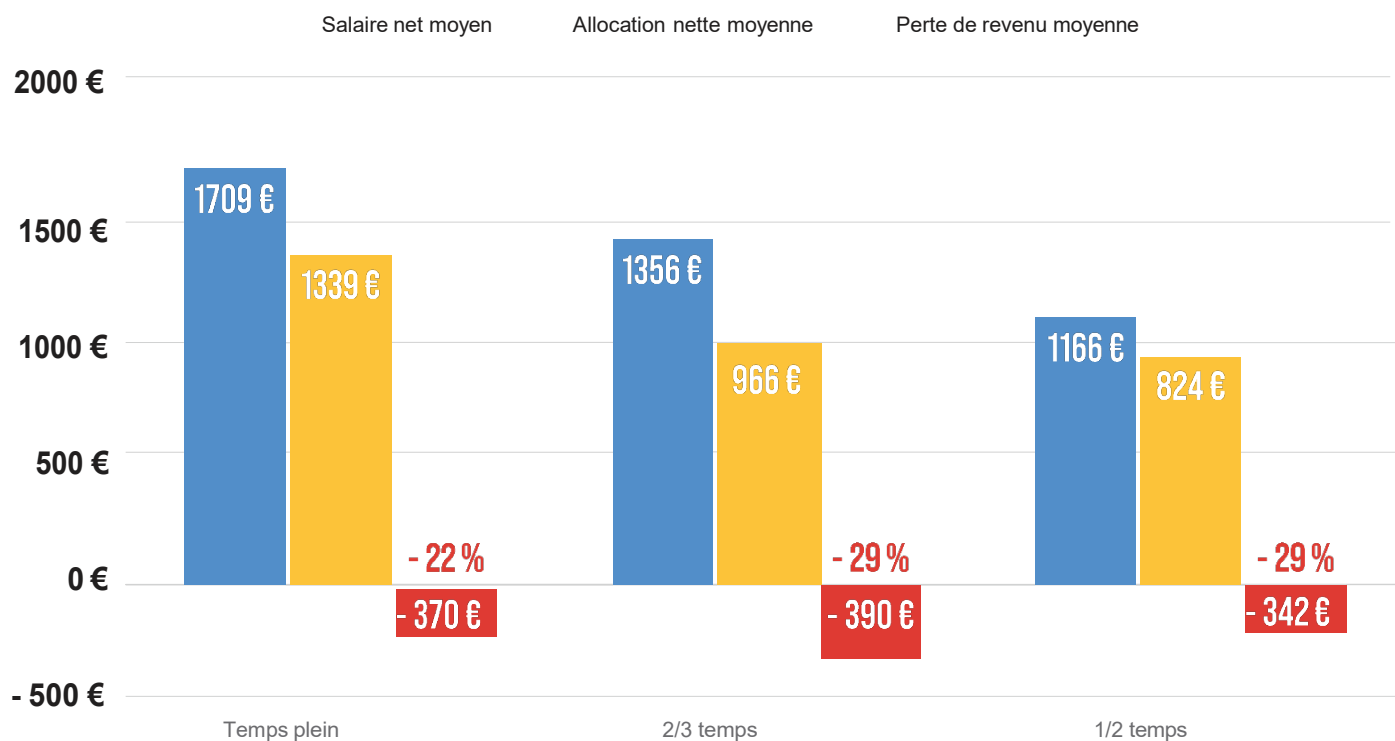
8. Pour un examen détaillé, voir A. GRUMELLI, Quel est l'impact du chômage temporaire sur le revenu des travailleurs ?, CEPAG, décembre 2020

9. B. DEMONTY et B. JULY, « Pierre Wunsch (BNB): Il ne faut pas distribuer de l'argent à tout le monde », Le Soir, 13 juin 2020

10. G. VAN CAMP & D. VANDELANNOOTE, Covid-19 crisis : simulatie impact van het loonverlies bij tijdelijke werkloosheid in geval van overmacht en het inkomensverlies in geval van overbruggingsrecht, FPB Webinar van 08/10/2020.

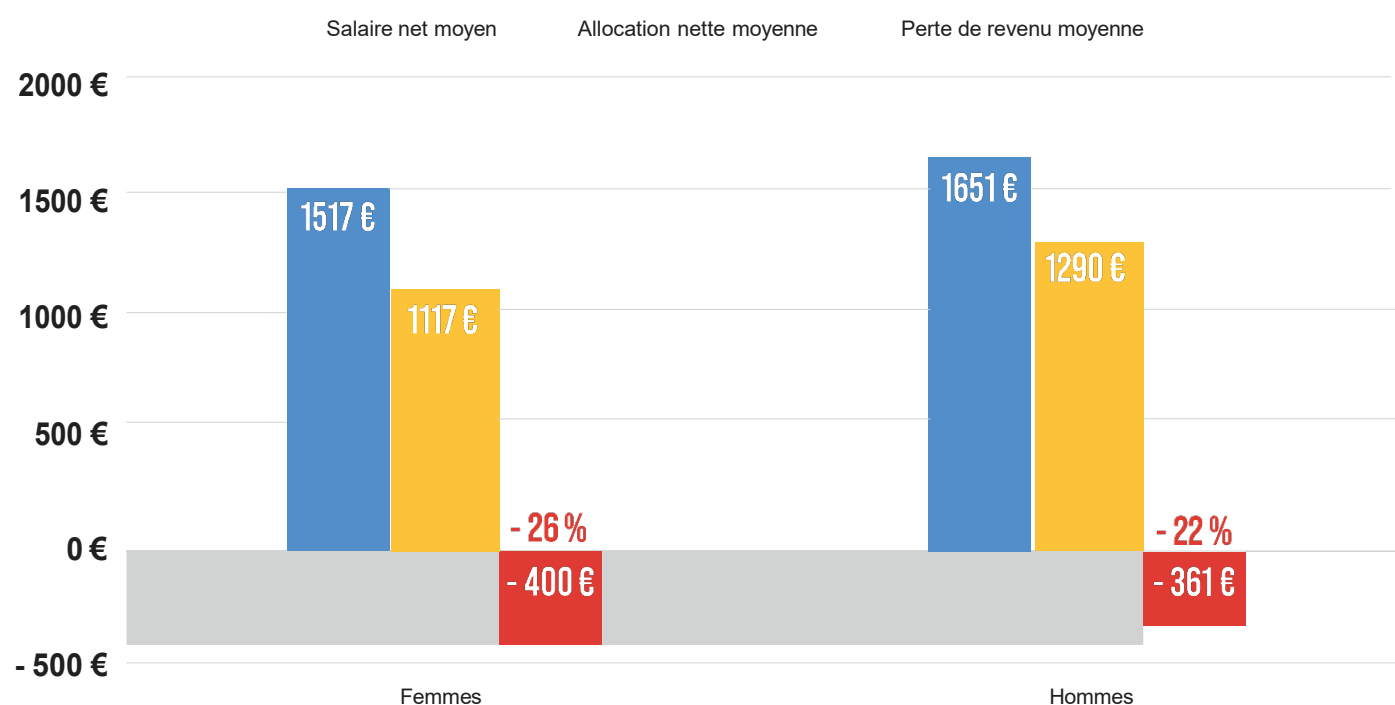
11. A. GRUMELLI, op. cit.

## Perte de revenu des travailleurs en chômage temporaire total selon le temps de travail presté (avril – mai – juin 2020)



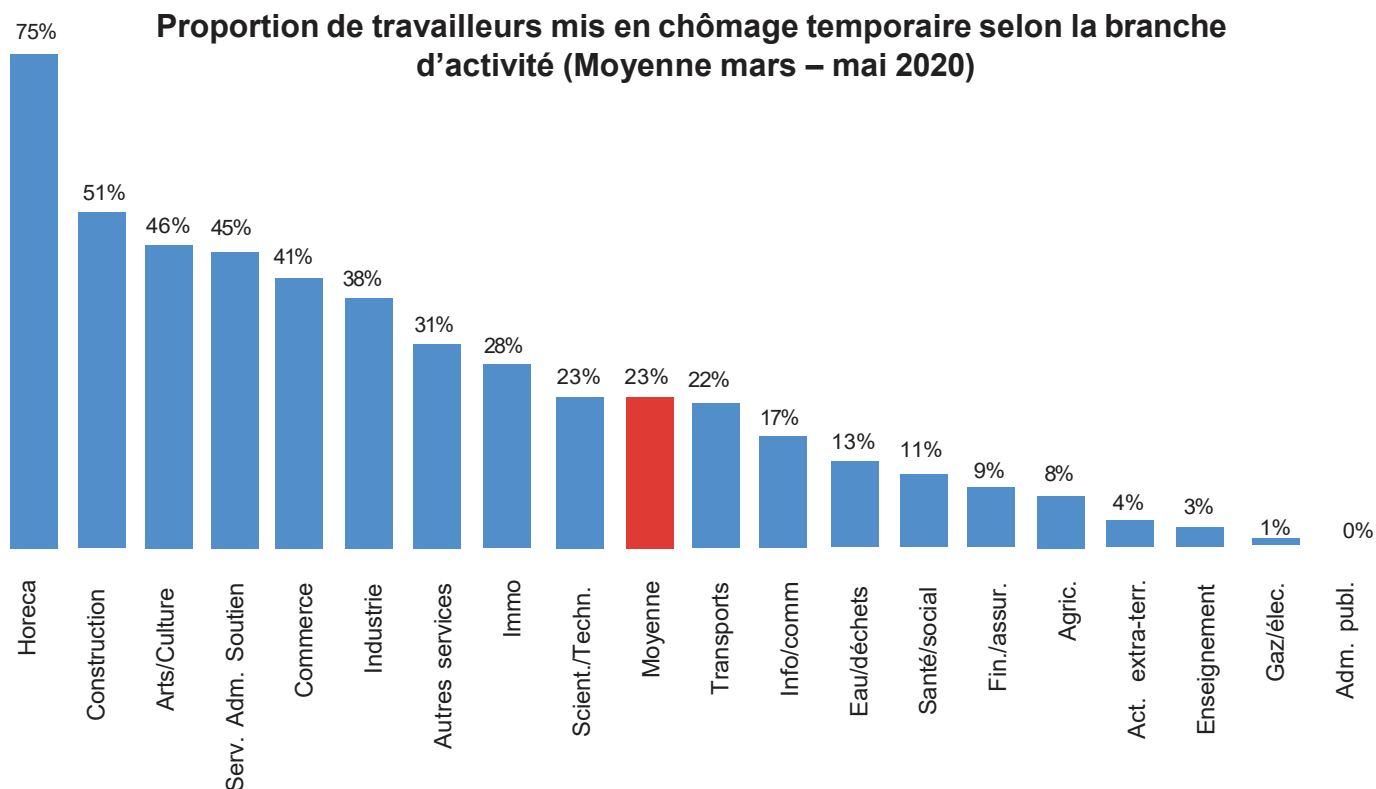
Les femmes étant davantage concernées par le travail à temps partiel, la perte de revenu a donc été plus importante pour elles que pour les hommes.

## Perte de revenu des travailleurs en chômage temporaire total selon le genre (avril – mai – juin 2020)



## LA DOUBLE PEINE : LE CHÔMAGE TEMPORAIRE TOUCHE PLUS FORTEMENT LES CATÉGORIES MOINS PRIVILÉGIÉES

Certains secteurs d'activité ont été plus durement touchés par l'interruption de l'activité et le chômage temporaire : l'hôtellerie et la restauration, la construction, l'industrie, le commerce de détail et les « services aux entreprises » tels que le gardiennage, le nettoyage et la restauration collective.



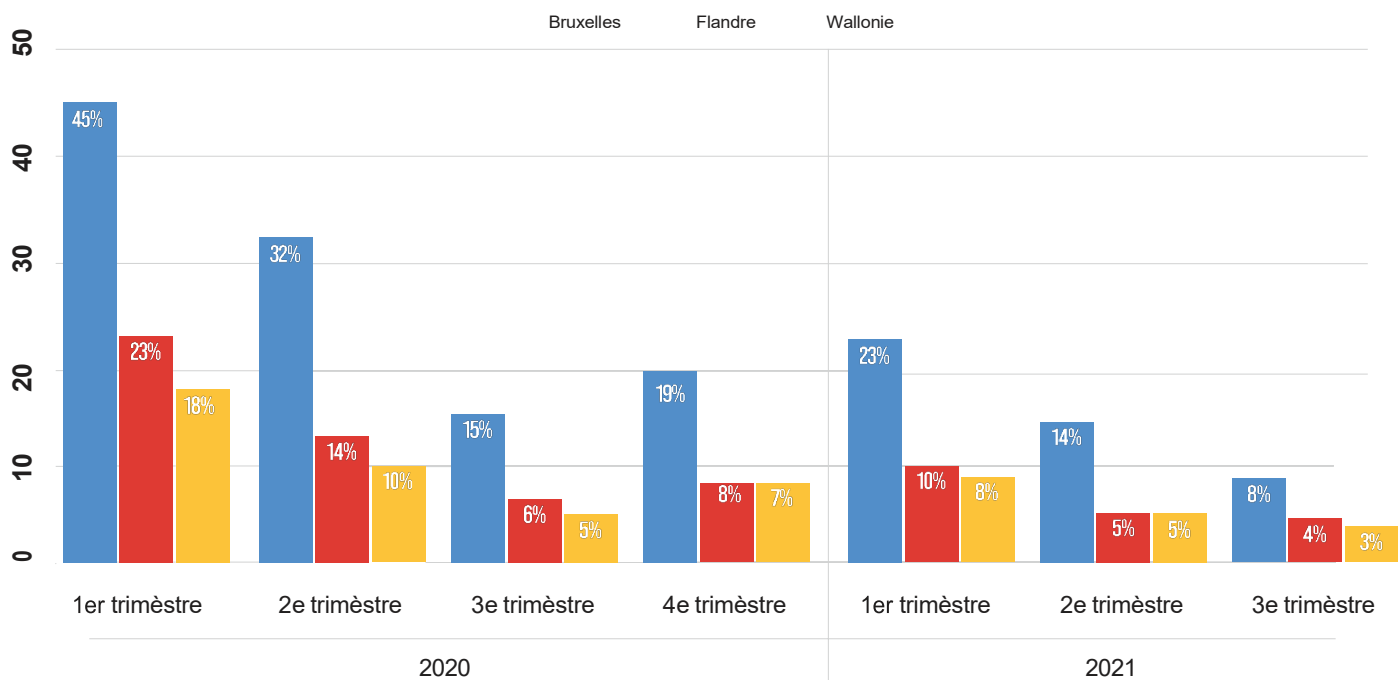
Or, la majorité de ces secteurs occupent de nombreux travailleurs et travailleuses moins qualifiés, notamment d'origine étrangère, occupés dans le cadre d'emplois à temps partiel et à horaire « atypique » auxquels sont associées de faibles rémunérations.

Le chômage temporaire et les pertes de revenu qu'il a impliquées ont donc concerné au premier chef des travailleurs qui se trouvaient en situation de vulnérabilité déjà avant la crise sanitaire.

## LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS DAVANTAGE TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE TEMPORAIRE

En raison de la structure économique bruxelloise, qui repose plus fortement sur les secteurs particulièrement touchés par les fermetures, les chômeurs temporaires ont été plus nombreux parmi les Bruxellois que parmi les résidents des autres Régions du pays.

### Proportion de travailleurs mis en chômage temporaire selon le lieu de résidence



Le nombre de jours de chômage temporaire par mois a également été plus important parmi les travailleurs résidant à Bruxelles.

# LES TRAVAILLEURS PRIVÉS DE PROTECTION SOCIALE

## « PASSÉS AU TRAVERS DES MAILLES DU FILET »

A défaut de pouvoir bénéficier d'une protection sociale à part entière, d'autres travailleurs sont littéralement « passés au travers des mailles du filet ». Confrontés à une cessation d'activité, ils n'ont pu bénéficier ni du chômage temporaire, ni d'un droit passerelle pour indépendant. Ils ont donc été victimes de leur sous-statut : travailleurs temporaires et intérimaires, étudiants jobistes, « stagiaires » non ou mal rémunérés, faux indépendants, travailleurs de plate-forme, flexijobs, artistes ne bénéficiant pas du « statut d'artiste », travailleurs et travailleuses de l'économie informelle ou sans papiers.

**A l'exception des artistes, ils n'ont bénéficié d'aucun assouplissement des conditions d'admissibilité au chômage temporaire** et aucune allocation spécifique n'a été mise en place pour répondre à leur situation pourtant dramatique. Pourtant, pour beaucoup d'entre eux (jobistes, flexijobs, travailleurs de plateforme, ...), ils occupaient des emplois prônés

et développés par les politiques d'emploi parce que soi-disant plus « positivement flexibles ».

**Ces travailleurs n'ont pas nécessairement eu accès au revenu d'intégration sociale (RIS)** en raison des conditions très strictes (nationalité, prise en compte des revenus de la famille, etc.).

La crise sanitaire a donc agi comme un révélateur de la précarité engendrée par ces sous-statuts.

A l'exception des étudiants jobistes, les données précises sur ces travailleurs manquent puisque par définition, ils ne sont pas tous répertoriés dans les données officielles. L'augmentation des demandes adressées aux CPAS et banques alimentaires donne toutefois une indication claire des difficultés rencontrées par ces nombreux travailleurs.

## ÉTUDIANTS JOBISTES

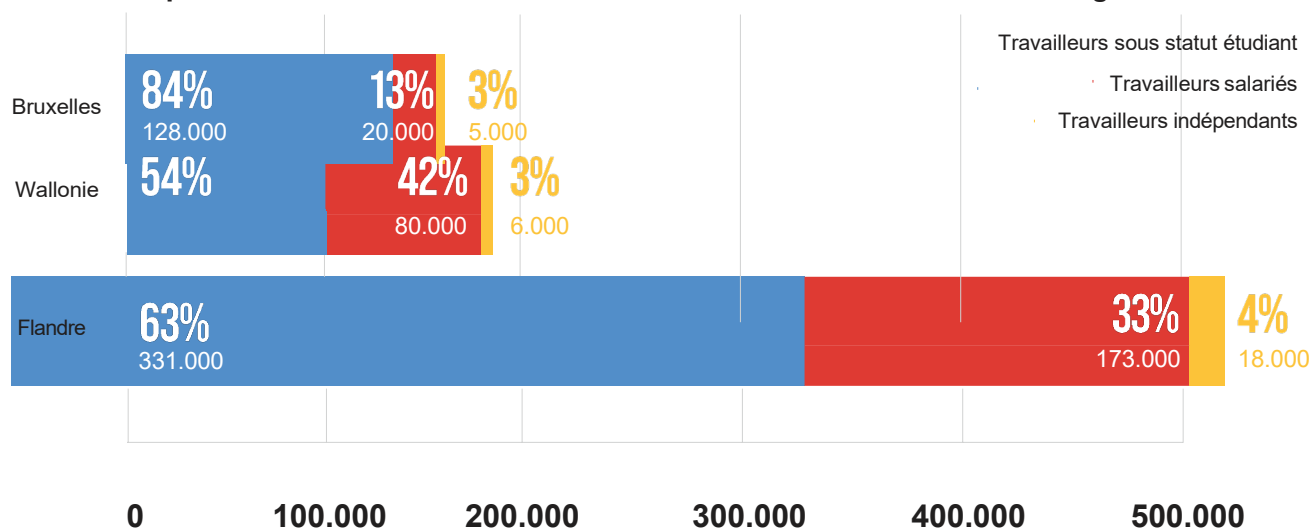
Soutenu ces dernières années par des politiques visant à en assouplir l'exercice, l'emploi étudiant occupe une **place de plus en plus importante au sein du marché du travail**.

Selon l'ONSS, on comptait 442.000 étudiants jobistes à l'échelle nationale en 2012, contre 561.000 en 2019 (+ 27 %). Le nombre d'emplois étudiants est lui passé de 588.000 en 2012 à 872.000

en 2019, soit une augmentation de près de 50 %.

Par rapport au nombre de jeunes qui travaillent, ce sont des proportions très importantes, en particulier à Bruxelles : 84 % des travailleurs de moins de 25 ans qui résident à Bruxelles le font sous statut étudiant.

Répartition des travailleurs de moins de 25 ans selon le statut et la Région - 2019



Cet accroissement est dû à l'attractivité du statut pour les employeurs, dispensés d'une grande partie des cotisations sociales et à l'élargissement récent des possibilités de travail étudiant, mais aussi à la précarité croissante des étudiants, qui

les contraint à travailler au cours de leurs études.

Loin d'être un phénomène neuf, la précarité étudiante est dénoncée de longue date par les organisations représentatives d'étudiants. Par conséquent, selon une enquête de

l'Observatoire de la vie étudiante de l'ULB<sup>12</sup>, « **pour plus de la moitié, des étudiant-es en emploi, leur activité rémunérée leur est indispensable pour vivre** ».

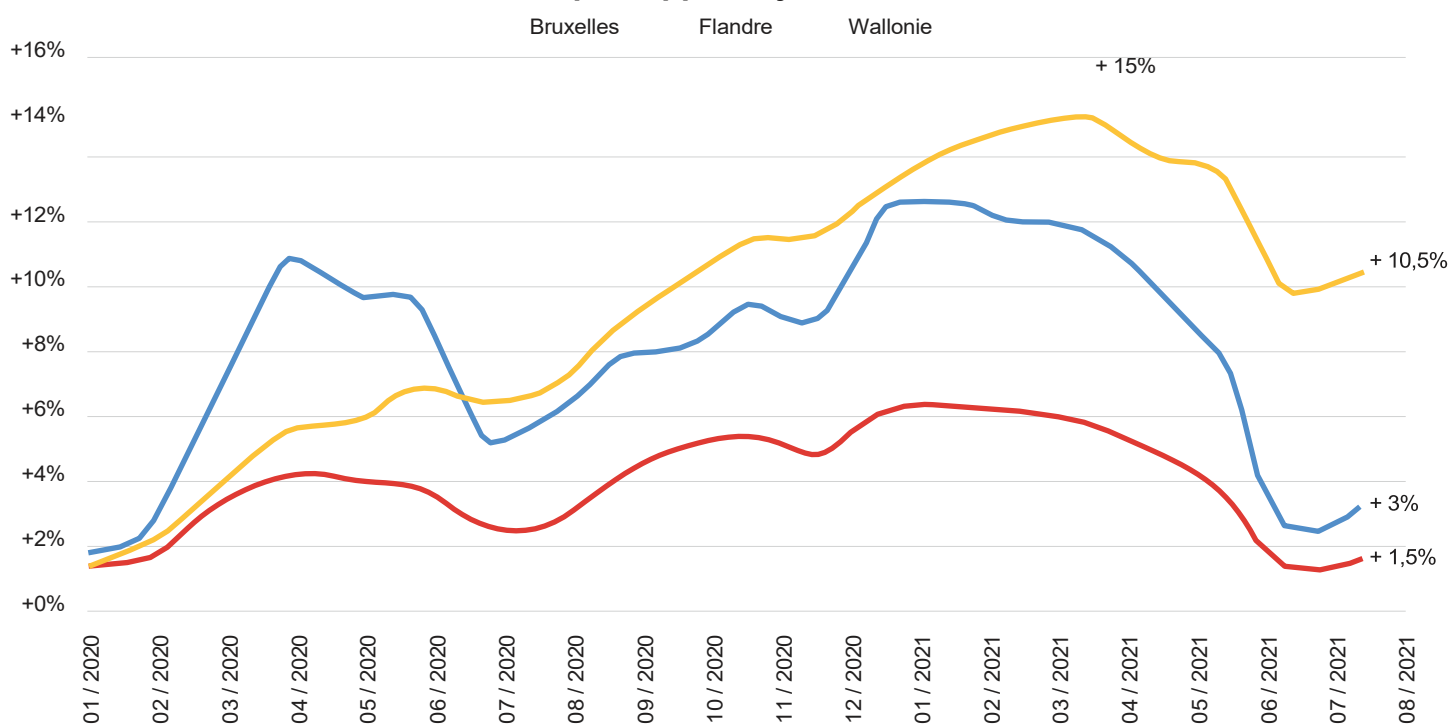
Selon une autre étude de cet Observatoire<sup>13</sup>, « **près de 60% des étudiant-es qui avaient un job indiquent l'avoir perdu sans compensation financière. Au moment de l'enquête, 25% des répondant-e-s déclarent par ailleurs avoir renoncé à des dépenses liées à l'alimentation, 23% à des dépenses liées aux études, 12% à des dépenses liées à leur santé, et ce pour des raisons financières** ».

**L'absence de tout dispositif d'indemnisation spécifique dans le cadre de la crise sanitaire a donc eu un impact majeur pour les jobistes qui ont perdu leur emploi en raison des confinements.** Un signe incontestable de la soudaine augmentation de la précarité étudiante au cours de la crise sanitaire a été le recours croissant à des dispositifs de distribution alimentaire<sup>14</sup>.

## LES PERTES DE REVENU À TRAVERS LE RECOURS AUX CPAS

7

### Croissance du nombre de revenus d'intégration alloués par rapport à janvier 2020



Les rapports du SPP Intégration sociale<sup>15</sup> montrent également un **transfert important entre les bénéficiaires d'un RIS partiel vers un RIS complet**, ce qui trahit des **pertes d'emploi formel et informel très précaires à temps très partiel non indemnisées par le chômage temporaire** : ne bénéficiant plus

de cette ressource à la suite des différents confinements, ces travailleurs jusqu'alors bénéficiaires d'un simple complément RIS à leur très faible rémunération ont dû demander un RIS complet.

12. Observatoire de la vie étudiante, Enquête sur les ressources économiques des étudiant-es, juin 2020.

13. Observatoire de la vie étudiante, Vos conditions de vie et de travail en confinement, mai 2020.

14. Reportage de BX1 : Crise sanitaire : de plus en plus d'étudiants demandent des colis alimentaires , 16 février 2021 ; Belga, « Covid: une crise alimentaire pour les étudiants les plus précaires », Le Vif-l'express, 1er février 2021

15. SPP Intégration sociale, Enquête sur l'impact social du Covid-19, novembre 2021

# RECU DE L'EMPLOI AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE : LES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES PLUS TOUCHÉS

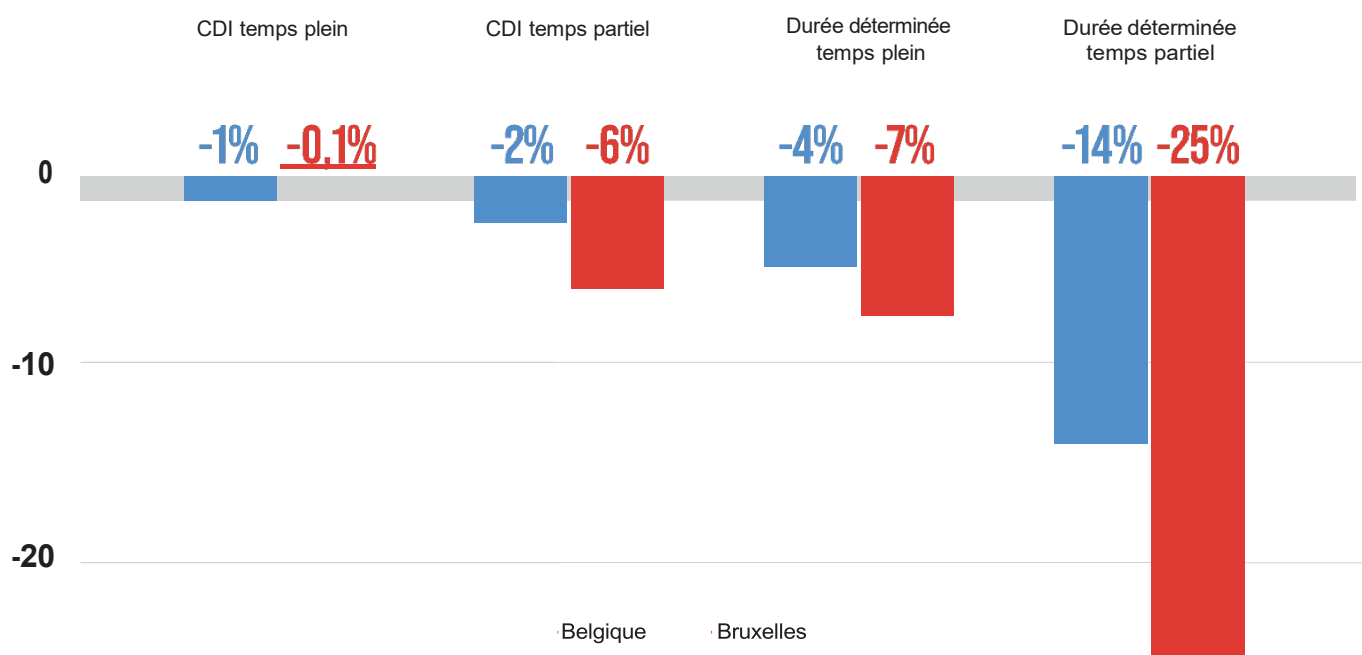
A l'échelle globale, le niveau d'emploi s'est plutôt maintenu au cours de la crise sanitaire (- 2,1 % en 2020) grâce au chômage temporaire, aux mesures de soutien direct aux entreprises et à la suspension des procédures de faillites habituellement initiées par l'ONSS et l'administration fiscale.

Mais ce chiffre global dissimule un **recul de l'emploi beaucoup plus important pour les travailleurs les plus précaires.**

Parmi les 15-54 ans, l'emploi temporaire à temps plein a reculé de 5 % à l'échelle nationale, et l'emploi temporaire exercé à temps partiel de 14 %. A Bruxelles, l'impact est encore plus important : - 25 % pour l'emploi temporaire à temps partiel.

Cette évolution montre que plus les travailleurs exercent leur emploi dans un cadre précaire, plus ils sont susceptibles de perdre leur emploi en cas de recul de l'activité économique.

## Evolution du nombre de travailleurs – 2019/2020 – 15-54 ans



## LA CRISE COMME RÉVÉLATEUR DES EFFETS DE LA PRÉCARITÉ

Comme exposé ci-dessus, **les conséquences de la crise sur les travailleurs, leur emploi, leurs conditions de travail et leur revenu aura été un révélateur des effets pervers des emplois précaires et du manque de protection qu'ils engendrent.** Les travailleurs à temps partiel mis en chômage temporaire – parmi lesquels une majorité de travailleuses – ont subi des pertes de revenu proportionnellement plus importantes. Les travailleurs exerçant dans diverses formes de sous-statut ont été fréquemment privés de toute indemnisation. Enfin, les travailleurs exerçant dans le cadre de contrats précaires ont subi un recul de l'emploi beaucoup plus important que la moyenne.

Cette précarité est trop souvent ignorée ou édulcorée. Or, comme nous le verrons plus loin (voir Deuxième partie, chapitre Emploi), **cette précarité de l'emploi est en croissance.**

Comme nous le défendons, seules les formes de travail durables et de qualité sont susceptibles de protéger les travailleurs contre les soubresauts de l'économie. A l'inverse, la précarité les expose aux pertes d'emploi, à l'instabilité salariale, à l'imprévisibilité et au décrochage social.

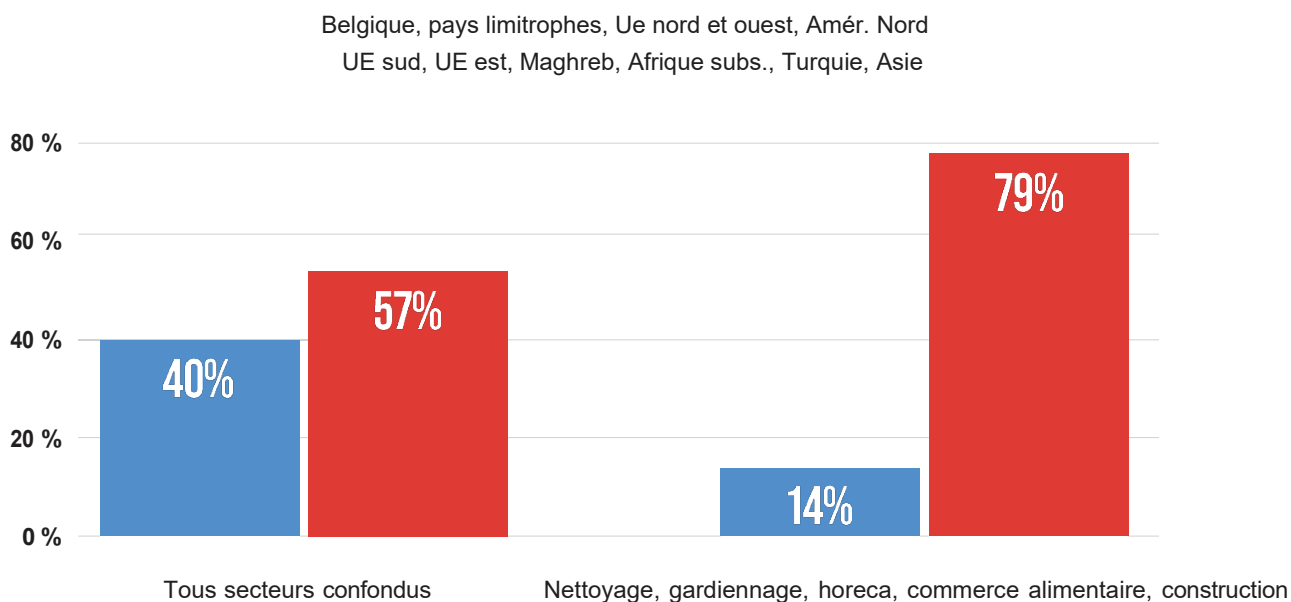
## FOCUS : IMPACT DE LA NATIONALITÉ ET DE L'ORIGINE ÉTRANGÈRES

De manière générale, le risque de contamination et de décès a été plus important parmi les populations de nationalité et d'origine étrangère. Cela découle de facteurs de risque comme la prévalence de causes de comorbidité<sup>16</sup> mais aussi la surreprésentation de certaines populations d'origine étrangère (notamment subsaharienne) au sein des professions de première ligne (infirmiers et aides-soignants)<sup>17</sup>.

Mais la nationalité et l'origine sont également des facteurs d'exposition renforcés face aux conséquences socio-économiques de la crise.

Les travailleurs et travailleuses de nationalité et d'origine étrangère sont ainsi **surreprésentés dans le nettoyage, l'horeca, le commerce de détail et la construction**<sup>18</sup>, secteurs fortement touchés par les fermetures temporaires.

### Proportion de travailleurs selon leur origine et le secteur – Bruxelles – 2019



Selon une étude d'Actiris, trois quarts des emplois dans l'horeca à Bruxelles sont occupés par des résidents bruxellois au profil souvent jeune, peu qualifié et d'origine étrangère<sup>19</sup>.

**Les personnes d'origine étrangère occupent aussi plus souvent des emplois précaires**, et notamment des emplois intérimaires :

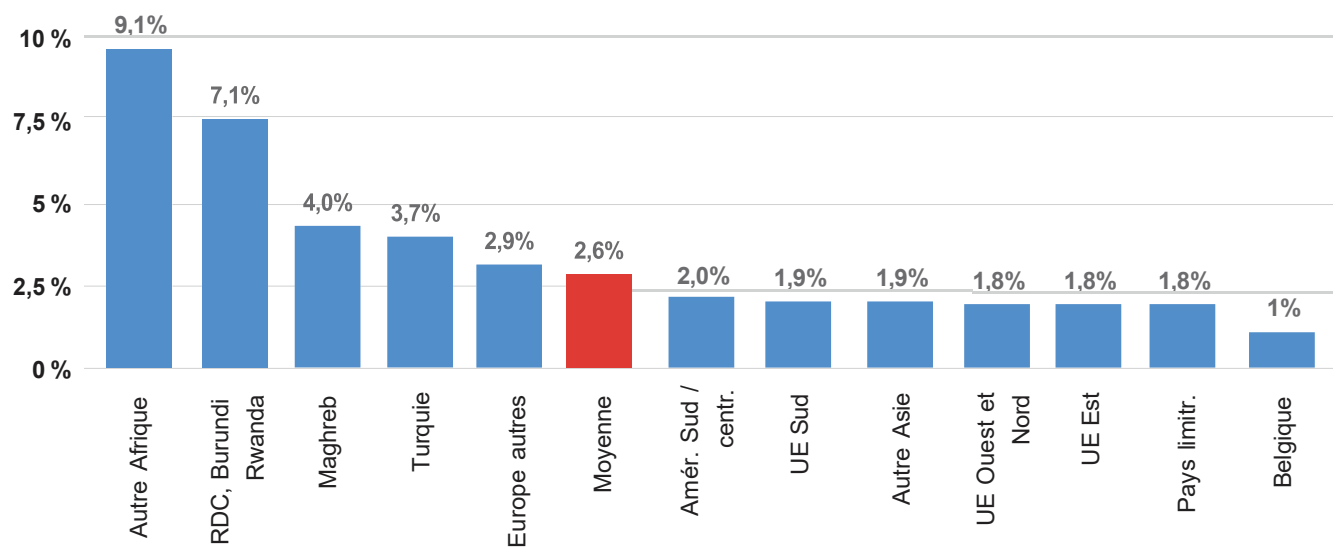
16. Une comorbidité est une association de deux maladies, psychiques ou physiques, fréquemment observée dans la population. « *Presque trois quarts des patients présentaient au moins une comorbidité à l'admission, les plus fréquentes étant les problèmes cardiovasculaires, l'hypertension, le diabète et les maladies pulmonaires chroniques* » (Sciensano, Rapport thématique : points clés de la surveillance des patients hospitalisés atteints d'une infection covid-19 confirmée, juin 2020)

17. E. WILLIAMSON et al., « OpenSAFELY: factors associated with COVID-19-related hospital death in the linked electronic health records of 17 million adult NHS patients », Nature, août 2020, p. 430–436 ; Nathaniel Herzberg, Le Covid-19, une maladie socialement inégalitaire, Le Monde, 9 octobre 2020.

18. UNIA, Le taux d'emploi des personnes d'origine étrangère s'améliore mais reste à la traîne, mars 2020 ; Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et UNIA, Marché du travail et origine 2019 – Monitoring socioéconomique, 2020, p. 290

19. View.brussels, Covid-19 - Focus Horeca, Note d'analyse et de prospective sectorielle, décembre 2020

## Proportion d'intérimaires parmi les travailleurs résidant à Bruxelles, selon l'origine - 2019

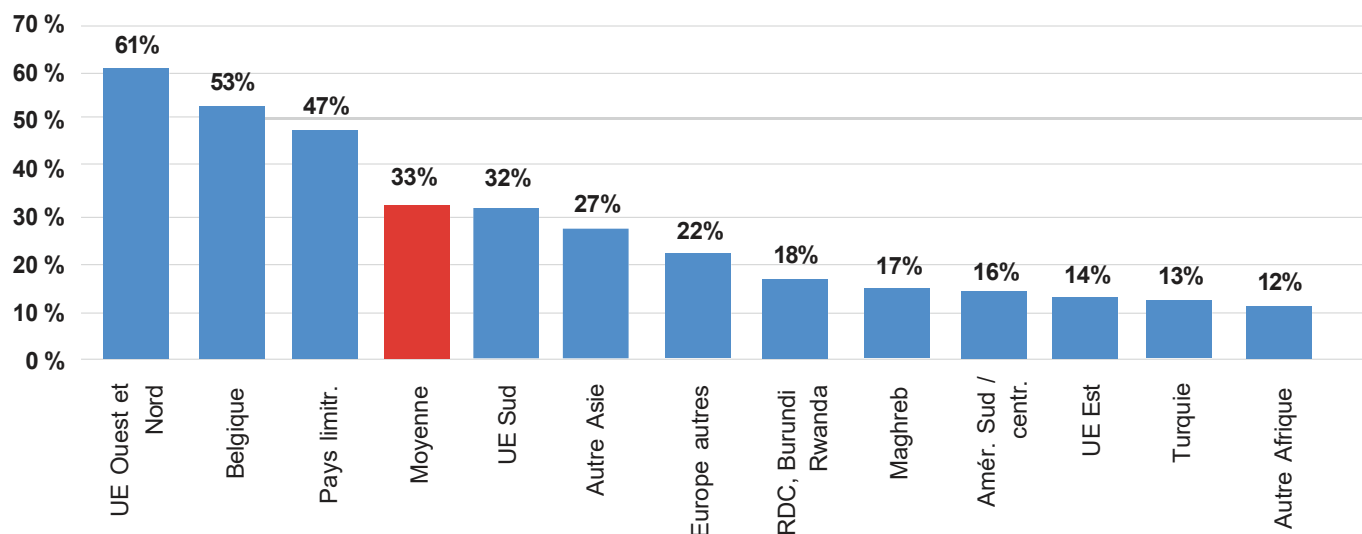


### Les travailleurs salariés d'origine étrangère perçoivent des rémunérations plus basses.

En moyenne, 33 % des travailleurs salariés perçoivent une rémunération journalière brute supérieure ou égale à 150 €.

Cette proportion est nettement plus élevée parmi les groupes Belgique, Pays limitrophes, Europe ouest et nord et Amérique du nord. Elle est en revanche inférieure pour toutes les autres origines.

## Proportion de rémunérations journalières supérieures ou égales à 150 € brut parmi les travailleurs résidant à Bruxelles, selon l'origine - 2019



Or, nous avons vu que **le fait d'être occupé dans un secteur plus touché par les fermetures, d'occuper un emploi précaire ou d'avoir une rémunération plus basse accroît l'impact de la crise sanitaire en termes de pertes de revenu.**

On peut donc en conclure que les travailleurs – et plus encore les travailleuses – de nationalité et d'origine étrangère ont été exposés, lors de la crise sanitaire, à **un risque accru de chômage temporaire**, à une **perte de revenu plus importante** et à un **risque plus fréquent de privation d'allocations** de chômage temporaire. A l'échelle internationale, les travailleurs d'origine étrangère ont également eu une **probabilité plus élevée de perdre leur emploi** au cours de la crise sanitaire<sup>20</sup>.

**Les femmes d'origine étrangère occupent une position encore plus précaire** que la moyenne des personnes de nationalité et d'origine étrangère. Selon Actiris, les femmes d'origine extra-européenne subissent une triple vulnérabilité sur le marché de l'emploi. Elles rencontrent un plus grand risque de chômage, de privation de revenu de remplacement lorsqu'elles sont au chômage et, en cas d'emploi, d'être largement surreprésentées dans des professions faiblement rémunératrices, peu gratifiantes et exigeantes physiquement<sup>21</sup>.

Enfin, parmi les personnes de nationalité étrangère, **les « sans-papiers » occupent une place particulièrement défavorisée sur le marché du travail** : relégués au sein de l'économie informelle, ils ne peuvent que très difficilement faire valoir leurs droits de travailleurs et d'assurés sociaux, voire pas du tout. Lorsque ces personnes « sans-papiers » ont perdu leur travail en raison des mesures de fermeture, elles n'ont pu bénéficier ni du chômage temporaire ni de l'aide du CPAS.

**C'est en Région bruxelloise que ces conditions défavorables au cours de la crise sanitaire pour les personnes d'origine étrangère ont eu l'impact le plus important.** Les personnes de nationalité étrangère, d'origine étrangère et en séjour « irrégulier » sont en effet plus nombreuses à Bruxelles. Les personnes de nationalité étrangère représentent 35 % de la population bruxelloise contre 12,5 % à l'échelle nationale<sup>22</sup>, les personnes nées étrangères 58 % de la population bruxelloise, et 74 % des Bruxellois ont un parent né avec une nationalité étrangère<sup>23</sup>. Enfin, deux tiers de toutes les « aides médicales urgentes » – un dispositif permettant l'accès à certains soins de santé spécifique aux personnes en séjour « irrégulier » – sont octroyées en Région bruxelloise<sup>24</sup>.

20. OCDE, Les données montrent que la pandémie de COVID-19 touche tous les aspects du bien-être, novembre 2021

21. Khadija SENHADJI et al., Profil et trajectoire des chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Monitoring selon l'origine nationale, juin 2021

22. Statbel, Population par lieu de résidence, nationalité (Belge/non-Belge), état civil, âge et sexe, 2021

23. M. ENGLERT et al., Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020, Observatoire de la Santé et du Social, juin 2021, p. 15 à 17.

24. M. ENGLERT et al., Baromètre social, op. cit., p. 41

# LA LAME DE FOND DU TÉLÉTRAVAIL

Une des conséquences majeures de la crise sanitaire est l'accroissement sans précédent du recours au télétravail. Ce phénomène n'est pas neuf, mais la crise sanitaire en a littéralement fait exploser la pratique. A peine sortis d'un télétravail obligatoire, nous ne disposons pas encore de toutes les données ni du recul suffisant pour évaluer la manière dont il va s'inscrire de manière durable. Toutefois, les premiers

éléments d'analyse permettent déjà de déterminer l'avenir de cette pratique et ses défis.

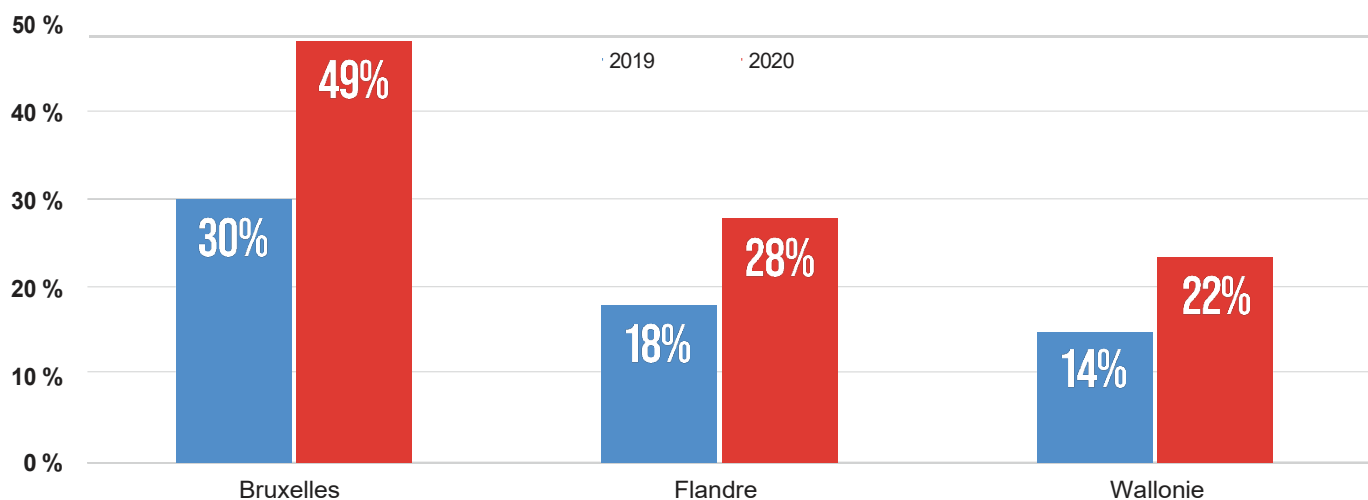
**Il est dès lors urgent de s'en préoccuper pour accompagner au mieux ce le phénomène qui a un impact particulier au niveau de la Région bruxelloise.**

## LE TÉLÉTRAVAIL, UN PHÉNOMÈNE PLUS PARTICULIÈREMENT BRUXELLOIS

Déjà avant la crise sanitaire, le télétravail était davantage pratiqué à Bruxelles que dans les autres Régions. Selon une étude du SPF Mobilité, plus d'un travailleur sur trois actif à Bruxelles (34%) pratiquait le télétravail à temps partiel avant la crise sanitaire, contre 17% des travailleurs au niveau national<sup>25</sup>.

La crise sanitaire a engendré une croissance importante du recours au télétravail, et cette croissance a également été plus prononcée en Région bruxelloise<sup>26</sup> :

Proportion de télétravailleurs selon la Région de travail



Ce recours accru au télétravail en Région bruxelloise est liée aux spécificités du tissu socio-économique bruxellois. Capitale belge et européenne, accueillant de nombreux sièges sociaux, Bruxelles est en effet une Région où les activités de services

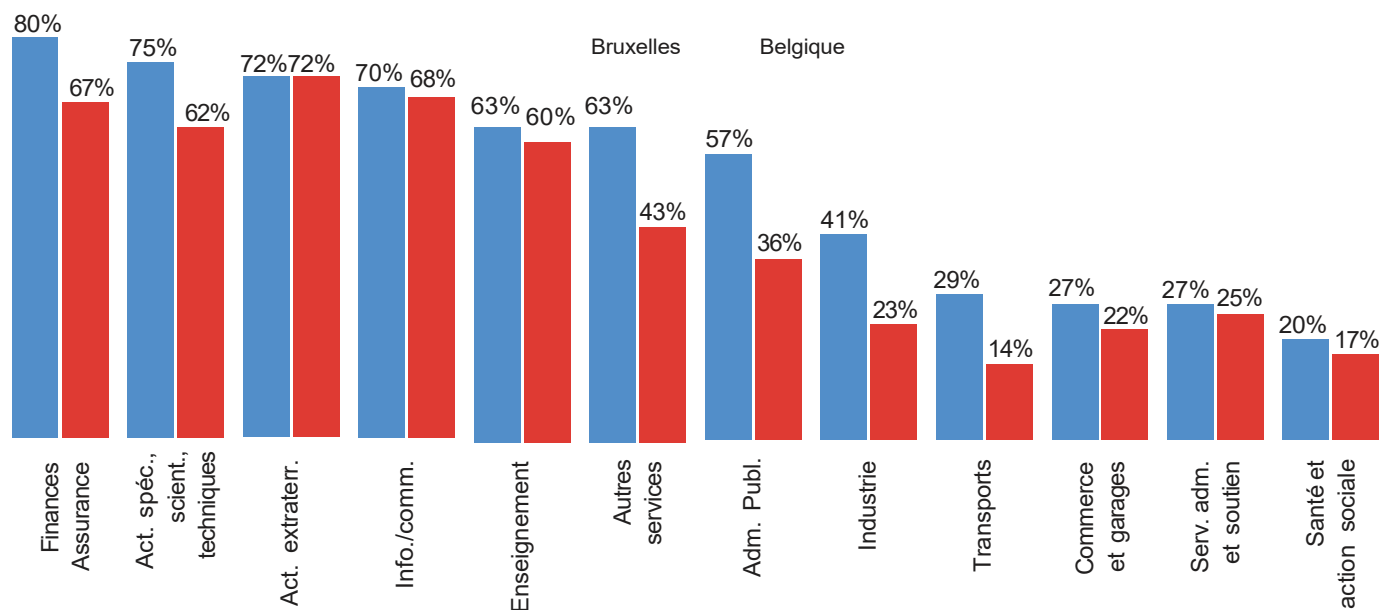
(finances/assurances, administrations publiques...) sont très majoritaires et concentrent, au sein de chaque branche, des activités de siège ou de « back-offices » plus aisément télétravaillables<sup>27</sup>.

25. I. POLLING, Chiffres clés du télétravail en Belgique, SPF Mobilité et transports, mai 2018

26. C. DAUBRESSE et B. LAINE, Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle PLANET, Bureau fédéral du Plan, novembre 2020, p. 30 : « en termes de lieu de travail, ce sont les emplois localisés à Bruxelles qui, de loin, présentent le plus haut taux de télétravail »

27. C. DAUBRESSE et B. LAINE, op. cit.

## Proportion de télétravailleurs selon le secteur d'activités - 2020



## QUELLE ÉVOLUTION APRÈS LA CRISE SANITAIRE ?

Selon le Bureau du Plan, au plus fort de la crise sanitaire, 56 % de l'ensemble des postes de travail auraient basculé en télétravail (420.000 travailleurs sur les 750.000 actifs à Bruxelles)<sup>28</sup>. Même si cela ne signifie pas que cette situation perdurera avec la même intensité après l'imposition du télétravail obligatoire, cette tendance s'imprimera sans conteste à l'avenir.

Les périodes de confinement ont ainsi marqué le basculement en télétravail de certaines catégories de travailleurs qui n'y avaient que peu accès auparavant. Ainsi, les « employés de type administratif » en télétravail passent de 11,8% en 2019 à 28,9% en 2020<sup>29</sup>.

Outre l'élargissement important du « champ » du télétravail, il faudra également tenir compte d'une forte augmentation de son amplitude. Si, auparavant, le télétravail était dans sa grande majorité possible pour quelques jours par mois, voire un jour par semaine, ces derniers mois, de nombreuses entreprises (dont les institutions européennes et internationales) annoncent leur intention de maintenir des régimes de télétravail structurels atteignant 40 à 60 % du temps de travail, soit 2 à 3 jours par semaine pour un travail à temps plein<sup>30</sup>.

## OPPORTUNITÉS ET RISQUES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est plébiscité par un grand nombre de travailleurs car il permet une réduction des déplacements et une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle<sup>31</sup>. Toutefois, ces effets positifs sont conditionnés au fait que ce télétravail doit

être choisi et exercé à temps partiel. Il faut par ailleurs mieux accompagner, voire réguler le télétravail massif émergent car il est porteur d'une série de dangers potentiels et d'inégalités.

28. C. DAUBRESSE et B. LAINE, op. cit.

29. Statbel, Le travail à domicile se fait une place dans de nouveaux types de professions, avril 2021

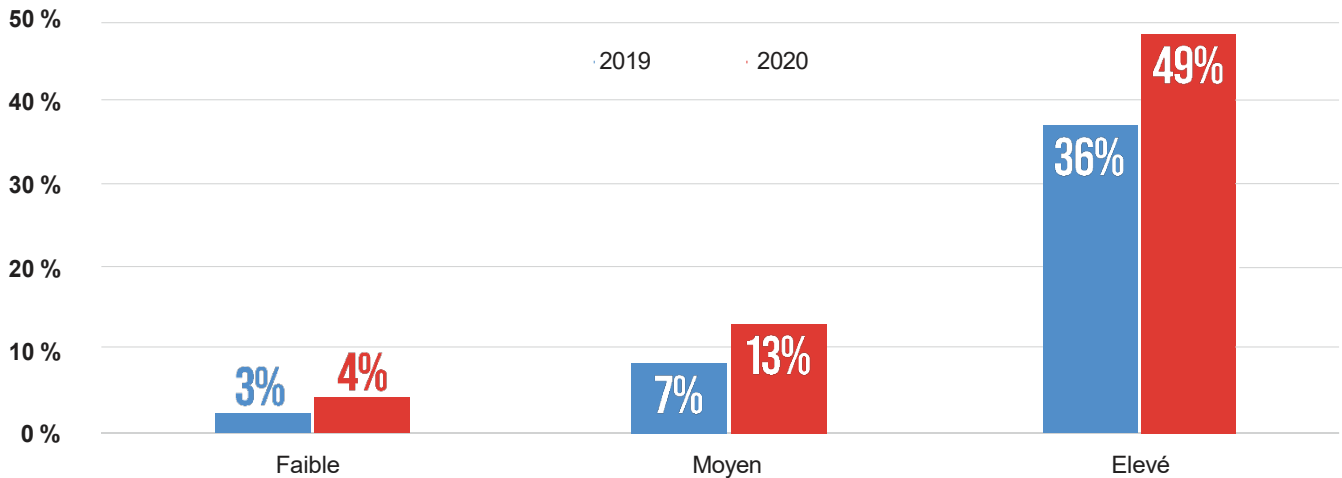
30. Statbel, Le travail à domicile se fait une place dans de nouveaux types de professions, avril 2021

31. Eurofound, Living, working and COVID-19, COVID-19 series, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020 : « l'expérience du travail à domicile pendant la crise du COVID semble avoir été positive pour la majorité des employés qui l'ont fait. (...) les personnes interrogées en juillet se sont déclarées satisfaites en particulier de la qualité de leur travail (77 %), un peu moins de la quantité de travail effectuée (69 %) et 70 % « globalement [...] satisfaites de l'expérience du travail à domicile ». (...) Dans l'ensemble, 78% des employés (...) ont indiqué qu'ils préféreraient travailler à domicile au moins occasionnellement s'il n'y avait pas de restrictions COVID-19. La principale préférence citée en matière de télétravail était plusieurs fois par semaine (32%), 13% seulement indiquant qu'ils aimeraient télétravailler quotidiennement. La formule de télétravail préférée de la plupart des répondants implique donc toujours une présence continue importante sur le lieu de travail »; J. Azar, Plus de 80% des Belges veulent pouvoir télétravailler plusieurs jours par semaine après la crise, VRT Nieuws, 3 juin 2021

## - RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS ENTRE TRAVAILLEURS<sup>32</sup>

L'accès au télétravail est inégal, en particulier en **fonction du niveau d'instruction**.

### Pourcentage de salariés travaillant parfois ou habituellement à domicile, par niveau d'instruction



L'accès au télétravail est inégal en fonction des secteurs (voir plus haut).

L'accès au télétravail est inégal **en fonction du genre** : en 2020, 27% des hommes ont télétravaillé contre 31% des femmes en 2020 en Belgique, mais il s'agit surtout d'un reflet de la répartition inégales des femmes et des hommes dans les différentes branches d'activité.

**Cette inégalité d'accès au télétravail creuse donc encore davantage les différences entre catégories de travailleurs.**

Ceux qui n'y ont pas accès ne peuvent non seulement pas bénéficier de ses avantages (trajets, conciliation vie privée) mais ils sont aussi davantage confrontés à des conditions de travail et de revenus déjà souvent difficiles (cf. ci-dessus soin de santé, horeca, etc.).

## - CONDITIONS DE TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT

**Malgré son succès auprès des travailleurs, la pratique du télétravail soulève plusieurs questions en matière de bien-être au travail** : sentiment d'isolement, contrôle hiérarchique plus intense, problèmes de posture et ergonomiques, logement inadapté, estompement de la limite du temps de travail, problèmes de communication avec les collègues ou la hiérarchie, problèmes d'intégration des nouveaux collaborateurs, ...

Par ailleurs, si le télétravail n'a en principe pas d'impact direct sur la rémunération, il n'est toutefois pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Actuellement, la réglementation impose aux employeurs de prendre en charge les frais liés au matériel et à la connexion en cas de télétravail

structurel, mais pas les autres frais, notamment immobiliers et énergétiques<sup>33</sup>. Selon une étude du secrétariat social Secorex, seuls 6 employés sur 100 bénéficient d'une indemnité de télétravail<sup>34</sup>.

Au regard de l'augmentation importante des coûts de l'énergie et des frais immobiliers, on comprend mieux pourquoi de nombreux employeurs trouvent un intérêt croissant au télétravail, en particulier pour ceux qui décident de réduire de manière importante le nombre de postes de travail physiques et de surface de bureaux.

32. Statbel, Le travail à domicile se fait une place dans de nouveaux types de professions, 1er avril 2021.

33. Les employeurs ont la faculté mais pas l'obligation d'octroyer une indemnité forfaitaire dite « de bureau » d'un montant maximal de 129,48 € maximum par mois en cas de télétravail à domicile structurel et régulier.

34. Belga, Seuls 6 employés sur 100 bénéficient d'une indemnité de télétravail, 4 octobre 2021

## - LE TÉLÉTRAVAIL ET LA VILLE

L'essor du télétravail va en effet engendrer une réduction des surfaces de bureaux. Selon une récente étude<sup>35</sup>, cet impact sera plus important :

- dans les grandes entreprises (diminution de 10 % des surfaces par travailleurs dans les grandes entreprises contre 4 % dans les petites) ;
- dans les banques et les assurances (- 13 %), les services de support (- 18 %), l'information et la communication (- 18 %) ;
- en Région bruxelloise (- 22 % contre - 6 % en Flandre et - 4 % en Wallonie) en raison de la structure économique de Bruxelles.

## - IMPACT SUR L'EMPLOI À BRUXELLES

Si son impact structurel reste encore difficile à quantifier (cf. ci-dessus), le télétravail a déjà eu et continuera à avoir un impact important sur l'économie locale, les emplois de proximité et de service.

On observe déjà aujourd'hui de manière sensible la répercussion du télétravail sur l'horeca (certains restaurants ayant renoncé au service du midi) et les commerces bruxellois. C'est la conséquence directe d'une moins grande fréquentation de certains établissements et quartiers ; certains sont devenus quasi déserts durant les périodes de télétravail obligatoire. Quelle sera la conséquence à long terme d'un télétravail

Le ratio « nombre de postes de travail / nombre de travailleurs » va en tout cas se réduire de façon sensible. Les pouvoirs publics vont donc devoir penser rapidement à la reconversion de ces espaces qui se vident mais aussi et surtout envisager une plus grande mixité des quartiers. Cette reconversion peut devenir une opportunité pour la création de logements accessibles aux Bruxellois (plus spécifiquement pour augmenter le parc de logements sociaux) et augmenter le nombre d'équipements collectifs dans la Région.

structurel plus important ?

Ce phénomène concerne aussi, même si c'est de manière moins visible, le personnel des mess, d'entretien, de maintenance ou de gardiennage qui va être affecté par la contraction annoncée des espaces de bureau.

On doit regretter qu'il n'existe actuellement pas de données spécifiques de cet impact indirect. Etant donné les caractéristiques de ces emplois indirectement touchés (moins qualifiés), il est en effet à craindre que celui-ci touchera plus spécifiquement des travailleurs résidents bruxellois.

## - TÉLÉTRAVAIL ET MOBILITÉ

**Le télétravail est parfois vu comme une solution au moins partielle aux problèmes de mobilité**, et dans le cas de Bruxelles, à la congestion automobile. Il s'agit toutefois d'une **vision trop optimiste de l'impact du télétravail sur la mobilité**.

Selon le Bureau du Plan, le télétravail peut générer une baisse potentielle de 6 % des déplacements domicile-travail à l'échelle nationale d'ici 2040, et même de 23 % en Région bruxelloise compte tenu de la concentration d'emplois adaptés au télétravail<sup>36</sup>. Mais cette réduction des déplacements peut être

compensée par un accroissement des déplacements autour du domicile en raison précisément du temps libéré par le télétravail. Les déplacements vers les lieux de « coworking », souvent situés en périphérie et mal desservis par les transports publics, risquent aussi de générer un accroissement de l'usage de la voiture.

Enfin, **la baisse des déplacements affecterait davantage les usagers de transport publics (- 12 %) que les travailleurs utilisant leur véhicule personnel (- 2,3 %)**<sup>37</sup>.

## - IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Les finances publiques régionales et communales dépendent pour une partie significative de la fiscalité sur des activités que le télétravail va réduire, comme par exemple les activités de bureaux.

Il appartient dès lors ici aussi aux pouvoirs publics d'anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour pallier les réductions potentielles de recettes publiques sans faire peser l'ensemble de ce coût sur les habitants bruxellois.

35. B. WAYENS et al., « Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitales », DULBEA - IGEAT – IBSA, p. 37

36. B. WAYENS et al., op. cit., p. 43

37. B. WAYENS et al., op. cit., p. 44

## MAIS AUSSI ...

En autorisant l'exécution du travail sans présence dans les locaux de l'entreprise, **le télétravail accroît le risque de délocalisation, qui peut être interrégionale ou même internationale**. Les travailleurs du bassin d'emploi bruxellois peuvent être mis en concurrence avec les travailleurs d'autres bassins d'emploi, et les travailleurs belges avec l'ensemble des travailleurs du monde entier.

## « ILS NE MOURAIENT PAS TOUS, MAIS TOUS ÉTAIENT FRAPPÉS »<sup>38</sup>

### « SELON QUE VOUS SOYEZ PUISSANT OU MISÉRABLE »<sup>39</sup>

Les catégories de travailleurs plus qualifiés et mieux rémunérés ont été mieux protégées contre les conséquences socio-économiques de la crise. Ils ont plus souvent été mis en télétravail et étaient davantage susceptibles de disposer d'une épargne suffisante. Plus fréquemment propriétaires de leur habitation (77 % contre 48 % pour le quartile inférieur de revenu) et déclarant plus souvent une dépense d'achat d'une voiture souvent liée à un crédit à la consommation, ils ont davantage bénéficié de la suspension des mensualités de crédits hypothécaires et à la consommation.

A l'inverse, **les travailleurs plus vulnérables** occupent plus fréquemment des emplois non susceptibles de basculer en télétravail et ont été **davantage concernés par les pertes de revenu en raison du chômage temporaire**. Ils disposent

## EN PARTICULIER EN RÉGION BRUXELLOISE

Dans le sillage de la crise sanitaire, la croissance des inégalités et de la pauvreté a été particulièrement sensible en Région bruxelloise, alors même que la pauvreté et les inégalités y étaient déjà plus prononcées avant la crise (voir ci-dessous, partie II).

Certains des **secteurs les plus touchés par les mesures de fermeture y représentent une part plus importante de l'emploi** et occupent davantage de travailleurs résidents bruxellois. Alors qu'en moyenne, 50 % des postes de travail disponibles à Bruxelles sont occupés par des travailleurs qui habitent à Bruxelles, cette proportion s'élève à 70 % dans l'horeca et la construction, et à plus de 60 % dans le commerce et les services administratifs et de soutien.

En permettant plus aisément la délégation de tâches sans contact direct, **le télétravail accroît également le risque de recours au travail indépendant à la tâche**.

Enfin, en organisant l'isolement des travailleurs au sein de leur domicile, le télétravail constitue un **obstacle à la communication et la mobilisation des travailleurs**, ce qui est de nature à fragiliser la défense collective des intérêts de travailleurs.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les différentes catégories de travailleurs ont été affectées par la crise sanitaire de manière très variable, avec pour conséquence une croissance des inégalités de revenu et de patrimoine.

rarement d'une épargne significative. **Majoritairement locataires** (à 52 % pour le quartile inférieur de revenu, contre 21 % pour les quartiles supérieurs), ils ont **moins bénéficié du report de paiement des crédits hypothécaires**, alors qu'ils consacrent au logement une part plus importante de leur budget (29 % pour le quartile inférieur de revenu contre 22 % pour le quartile supérieur).

Ils ont en outre **moins de crédits à la consommation à rembourser mais davantage de plans de paiement pour des factures impayées**, qui n'ont pas été visés par la suspension. C'est donc à juste titre que les organisations de lutte contre la pauvreté ont alerté sur le risque d'augmentation du surendettement.

Mais c'est également en Région bruxelloise qu'on trouve **la plus forte proportion de télétravailleurs**, qui ont bénéficié d'un maintien intégral de leur rémunération.

Il n'est pas déraisonnable de penser que c'est en Région bruxelloise que la croissance des inégalités et de la pauvreté s'est faite sentir le plus intensément, alors même que la Région se distinguait déjà avant la crise sanitaire par un risque de pauvreté et des inégalités plus marquées.

La crise sanitaire aura donc intensifié l'urgence sociale.

38. Jean de La Fontaine, Les animaux malades de la peste

39. Idem

# Que retenir de la première partie de ce Baromètre socio-économique ?

**Les chiffres nous montrent que la crise sanitaire n'a épargné aucune catégorie de travailleurs et travailleuses, tout en les affectant selon des modalités très différentes.**

Au regard de l'impact de la crise sanitaire, on peut en effet distinguer cinq catégories de travailleurs :

- **Les travailleurs des secteurs « essentiels », qui sont très majoritairement des travailleuses** : 82% des emplois y sont occupés par des femmes. Elles ont dû continuer à travailler durant la crise, supportant une charge de travail et psychosociale accrue. Dans la plupart de ces secteurs, les conditions de travail sont difficiles : les temps partiels, les bas salaires sont plus fréquents, les efforts physiques très présents. Mais alors qu'on aurait pu légitimement nourrir l'espoir de voir leur rôle dans la crise reconnu et leur métier revalorisé, il n'en a rien été jusqu'à présent...

- **Les chômeurs temporaires**. Le discours dominant selon lequel les allocations de chômage temporaire auraient intégralement safeguardé le pouvoir d'achat des travailleurs concernés est faux. **La perte de revenu d'un travailleur mis en chômage temporaire à temps plein au cours du premier confinement s'est élevée en moyenne à 381 € par mois, soit 24 % du salaire net moyen antérieur.** Chez les temps partiels où les femmes sont très nombreuses, la perte atteint 29 % du salaire net antérieur. Le chômage temporaire a touché plus fortement les catégories moins favorisées et moins rémunérées de travailleurs.

- Les travailleurs bruxellois ont été particulièrement touchés : un travailleur bruxellois sur trois a été mis en chômage temporaire au cours du premier confinement contre un sur huit dans les autres Régions.

• **Les travailleurs privés de protection sociale complète** (étudiants, stagiaires, faux indépendants, artistes, travailleurs de l'économie informelle, intérimaires, travailleurs temporaires) sont eux passés entre les mailles du filet. Ils n'ont pas bénéficié du chômage temporaire Corona et n'ont pas nécessairement eu droit au revenu d'intégration sociale. Près de 60 %

des étudiants jobistes ont perdu leur travail au cours du premier confinement sans compensation financière.

• **Le recul de l'emploi** durant la crise sanitaire a **particulièrement frappé les travailleurs plus précaires**. Alors que l'emploi s'est globalement maintenu, l'emploi temporaire à temps plein a reculé de 7 % et l'emploi temporaire à temps partiel de 25 % parmi les résidents bruxellois de moins de 54 ans.

• **Les télétravailleurs**, qui ont certes pu conserver leur revenu, **n'ont pas tous pu travailler dans de bonnes conditions et ont été soumis à des risques psychosociaux importants**. Au plus fort de la crise, jusqu'à 56 % des travailleurs bruxellois ont télétravaillé. C'est le potentiel estimé de télétravail pour Bruxelles, susceptible de **déstructurer les secteurs de l'économie bruxelloise** fortement dépendants de la présence de travailleurs sur le lieu de travail.

Comme souvent lors des crises économiques, **ce sont les femmes qui ont payé le plus lourd tribut à la crise sanitaire** : pertes de revenus partielles ou totales plus importantes, charge de ménage et charge psychosociale accrue, garde d'enfants,

**augmentation des violences conjugales, etc.**

**Les personnes de nationalité ou d'origine étrangère ont également été plus touchées par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire.** Dans les secteurs les plus touchés par le chômage temporaire, les travailleurs aux origines hors Europe du nord-ouest représentent 80 % du personnel.